

La filière solaire occitane mise sur l'agrivoltaïsme pour se développer

Le contexte national incertain et l'attente de la PPE pèsent sur les acteurs des énergies renouvelables. Pour son développement, la filière solaire occitane compte désormais sur l'essor de l'agrivoltaïsme, explique le Syndicat des énergies renouvelables.



© ISE

Les projets agrivoltaïques nécessitent 4 à 5 ans de réalisation. Encadrés par la loi Aper de 2023+, ils n'ont pas encore abouti.

Comment va le moral ? « Pas terrible », concède poliment Jules Nyssen, le président du Syndicat des énergies renouvelables, en visite à Narbonne (Aude) auprès de ses adhérents d'Occitanie. En cause, le serpent de mer de la PPE, la programmation pluriannuelle de l'énergie, attendue par tous les acteurs du secteur depuis 2023, et sans cesse reportée, du fait des attermoissements politiques. Ce manque de lisibilité freine tous les projets et pénalise les filières. Pour des opérateurs étrangers, ces incertitudes deviennent des facteurs repoussoirs. De plus, la France produit déjà « trop » d'électricité pour sa consommation, tandis que « l'Allemagne ou l'Italie dépendent encore de centrales thermiques. Pourquoi ces acteurs prendraient-ils le risque de mener des projets ici alors que c'est possible dans d'autres pays ? », commente Jules Nyssen. Pourtant, « pour se substituer à

terme aux énergies fossiles, il nous faut plus d'électricité aussi en France. » Question de temporalité difficile à appréhender.

L'OCCITANIE SUR LE PODIUM DES ENR

Ce contexte pèse évidemment sur l'Occitanie, concernée au premier chef. La région figure sur le podium de nombreuses énergies renouvelables : 2^e région de France en puissance installée sur l'énergie hydroélectrique (5,347 GW), 2^e sur le solaire photovoltaïque (4,4 GW raccordés), 3^e sur l'éolien terrestre (1,7 GW installé), et 4^e pour les chaufferies en bois-énergie (2,3 TWh). Au-delà de la future PPE, chaque secteur connaît ses contraintes et ses évolutions propres. Dans la région, le solaire photovoltaïque se tourne désormais vers l'agrivoltaïsme. « Jusqu'à présent, la priorité a été donnée aux sites dégradés (anciennes carrières, friches industrielles, etc.), mais la plupart sont maintenant équipés. Laxe de développement qui

arrive, c'est l'agrivoltaïsme », explique Antoine Hantz, le représentant régional du SER. « La loi Aper (sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables) datant de 2023, les projets ne sont pas encore sortis de terre. Pour nous, développeurs, la loi a instauré un changement de paradigme. Il faut démontrer que les panneaux apportent un service à la parcelle. Le projet agricole est la porte d'entrée ».

DÉFIS DE TAILLE POUR LE RENOUVELLEMENT DES ÉOLIENNES

Les éoliennes terrestres, quant à elles, doivent faire face à un nouvel enjeu : leur renouvellement. « Les premières éoliennes ont quinze ans et nous commençons à les remplacer par des machines plus récentes et plus puissantes », expose Antoine Hantz. « On compte une part équivalente de nouveaux projets éoliens et de projets de renouvellement ». Cela engendre de nouvelles situations problématiques pour les opérateurs : l'évolution des technologies a augmenté la taille des éoliennes neuves. « On ne trouve plus d'éoliennes à moins de 150 mètres en bout de pale. Or, en Occitanie, nous avons de petites machines. Par ailleurs, la présence de radars militaires empêche parfois de dépasser cette taille ». Il est possible de recourir à du reconditionnement d'anciennes éoliennes démontées, mais se posent alors de nombreuses questions de garanties. Ces défis technologiques, réglementaires ou militaires (négociations difficiles avec le ministère des Armées) n'ont pas fini de préoccuper les acteurs de l'éolien.

Rémi Hagel